

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 32529

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation des enfants handicapés. Ces enfants peuvent être gardés par des assistantes maternelles agréées. Néanmoins les assistantes maternelles ne sont souvent pas formées à l'accueil d'enfants handicapés et parallèlement leur rémunération plafonnée ne permet pas une prise en compte du temps et de la qualification qui s'attachent à un tel accueil. Des mesures pourraient être envisagées visant soit à adapter les aides aux familles pour tenir compte du handicap en leur accordant par exemple une allocation mensuelle supplémentaire variant en fonction de leurs revenus soit en augmentant le taux horaire payé et en calculant une prise en charge en fonction du handicap. Elle souhaiterait savoir connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'accueil des enfants handicapés.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli

Circonscription: Sarthe (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32529

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé: Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8771 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)